



VITICULTURE / OENOLOGIE

BULLETIN D'INFORMATION N° 17 du 27 juillet 2023

Stade phénologique et météo : fermeture de la grappe atteinte. Amorce de la véraison. Météo instable.

Oïdium : des symptômes apparaissent encore. Des traitements barrages sont encore possibles. Pour les parcelles saines, la fin des traitements est envisageable.

Mildiou : situation globalement stable. Cycles en cours sur jeunes feuilles.

SVBN : rappel des pratiques autorisées dans les Surfaces de Promotion de la Biodiversité en milieu viticole.

Jaunisses de la vigne : les symptômes continuent d'apparaître. L'application de signalement est opérationnelle.

Protection oiseaux : la véraison marque le début de dégâts possibles d'oiseaux. Rappels sur la mise en place correcte des filets.

Agenda : dernières séances pour le certificat VITISWISS.

Cuivre : rappel des doses maximales autorisée selon les modes de productions et programmes.

Stade phénologique et météo

De plus en plus de secteurs amorcent la véraison. Les baies ramollissent et deviennent translucides.

		
L	M	N
Fermeture de la grappe	Véraison	Maturité
Les baies atteignent une taille suffisante pour se toucher.	Les baies s'éclaircissent pour le raisin blanc ou se colorent pour le raisin rouge.	Les baies sont prêtes pour la récolte car elles ont atteint leurs maturités.

Les précipitations des derniers jours ont été plus importantes sur l'est du canton avec près de 60 mm à Bex et seulement 5 mm à Champagne. Depuis avril, les écarts de cumuls de précipitations se creusent entre les différentes régions et atteignent des valeurs qui vont du simple au double entre Arnex-sur-Orbe (172 mm) et Chardonne (313 mm).

Sur l'ensemble d'une saison de production, on estime en moyenne les besoins de la vigne à 400 l/m² d'eau.

Précipitations cumulées et températures moyennes du 18 au 26 juillet 2023. Réseau de stations Agrometeo.

Région (nb de stations)	Pluies (mm)	Temp. Moy. (°C)
La Côte (7)	9.1 à 23.7	21.4
Lavaux (6)	17.3 à 46	21.7
Chablais (5)	29 à 59	21.2
Orbe-Bonvillars (4)	5 à 12.6	21.1
Vully (1)	14	21.2

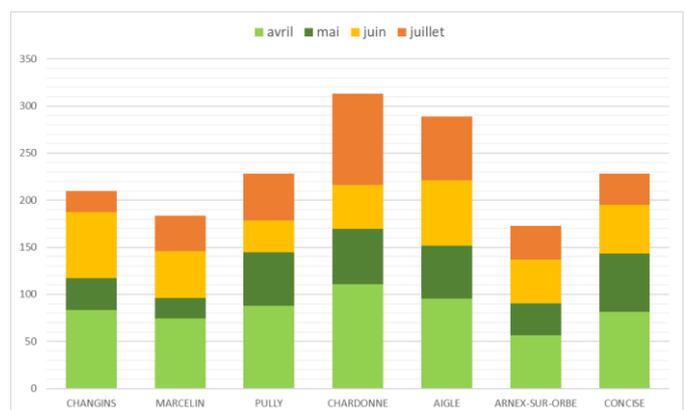


Figure 1 : Précipitations cumulées (en mm) en avril, mai, juin et juillet (données jusqu'au 26/07/23)

La météo des prochains jours reste instable avec des risques de précipitations depuis vendredi après-midi et jusqu'à dimanche. Les températures seront en baisse à partir de dimanche.

Oïdium

Situation et observations :

- La situation est très hétérogène dans le canton. Si la pression peut être considérée comme élevée cette année, il existe aussi des situations saines dans les cépages et parcelles peu sensibles.
- Les symptômes apparaissent encore sur les baies avec le développement du mycélium depuis les pédicelles.

Risque moyen estimé :



Stratégie :

Sur parcelle indemne : le dernier traitement de protection oïdium a pu être effectué cette semaine.

Si mycélium actif : appliquez un traitement de barrage (bicarbonate de potassium et soufre, 3 à 4kg de chaque) en insistant sur la zone des grappes avec une grande quantité de bouillie à l'hectare (300-350l/ha).

Stratégie oïdium en bio :

Comme la semaine passée, pour les applications de soufre mouillable, intervenez avec des doses entre 4 et 5 kg/ha selon l'état sanitaire.

Mildiou

Situation et observations :

- La situation est également très hétérogène sur le canton.
- Le régime de pluies régulières de ces derniers temps peut provoquer des repiquages sur jeunes feuilles dans les secteurs avec symptômes. Ces derniers devraient commencer à apparaître dès aujourd'hui et s'étaler jusqu'en début de semaine prochaine. Pour les éventuels dégâts sur grappes (rot brun), il faudra attendre la fin de la semaine à venir.

Risque moyen estimé :



Stratégie :

- La fin des traitements doit être raisonnée selon la pression (pluies des jours à venir) et intensité des symptômes.
- Dans la majorité du canton, les symptômes sont très discrets et le dernier traitement pourra être réalisé dans les jours à venir.
- Pour les régions plus touchées, qui risquent de voir apparaître de nouveaux symptômes ces prochains jours, il faut poursuivre la lutte jusqu'au retour de conditions sèches (ou véraison).

Stratégie mildiou en bio :

Une dose de 150 à 250 g/ha de cuivre métal peut être appliquée selon l'intensité des symptômes, idéalement en bouillie bordelaise.

Surfaces Viticoles à Biodiversité Naturelle

Les surfaces de promotion de la biodiversité (anciennement « surfaces de compensation » dans l'espace agricole) sont multiples : prairies extensives, ourlets sur terres assolées, haies, pâturages boisés... (+ [d'infos ici](#) ou sur [agrinatur.ch](#)). Dans le milieu viticole, on trouve surtout des SVBN ou Surfaces Viticoles présentant une Biodiversité Naturelle.

La fauche alternée, avec un intervalle de 6 semaines minimum, n'est pas la seule contrainte à respecter sur ces parcelles. Voici un rappel des principales conditions selon l'Ordonnance sur les Paiements Directs :

Fumure	Autorisée seulement sous les ceps
Produits phytos	Herbicides seulement sous les ceps et seulement des herbicides foliaires. Seulement des produits classés N (neutres à peu toxiques) pour les typhlodromes, abeilles et autres auxiliaires.
Fauche	Fauche alternée un interligne sur 2. Intervalle de 6 semaines minimum avant retour sur un même interligne. Fauche entière autorisée juste avant vendanges (et <u>sur dérogation</u> en cas d'application d'insecticide contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée).
Travail du sol	Incorporation superficielle de la matière organique autorisée chaque année, un interligne sur 2. Tout autre type de travail du sol est interdit.
Critères d'exclusion	Couverture totale de graminées de prairies grasses et de dent-de-lion supérieure à 66% de la surface totale (surface viticole et zone de manœuvre) ou couverture de plantes néophytes envahissantes à plus de 5%.

Une évaluation qualitative botanique peut permettre d'obtenir la Qualité II et donner accès à des contributions (plus d'informations dans la fiche thématique dédiée, disponible sur [vitiplus.ch](#)). L'inscription à un réseau biologique apporte également une contribution supplémentaire.

Jaunisses de la vigne (bois noir et flavescence dorée)

Les symptômes continuent d'apparaître. Soyez vigilants et signalez tout cep suspect hors périmètre de lutte obligatoire. Les contrôles obligatoires dans les périmètres de lutte seront effectués du 4 au 15 septembre.

Le module *Survey Vigne* de l'application ArcGIS SURVEY123, mis en place par le canton pour signaler des ceps symptomatiques hors périmètre de lutte, est maintenant opérationnel. Pour vous aider à l'installer sur votre smartphone, veuillez vous référer au bulletin N°14 du 3 juillet.

A partir du 14 août, des plaques jaunes engluées (pièges chromo-attractifs) vont être mises en place dans les périmètres de lutte et dans le nord du canton pour surveiller la présence du vecteur *Scaphoideus titanus*. Merci de les laisser en place ainsi que leurs bandes de marquage.

Protection ravageurs et pose de filets

La véraison marque le début de l'appétence des raisins pour les oiseaux et insectes.

Contre les oiseaux, privilégiez les filets latéraux aux filets de couverture sur plusieurs rangs. Ils permettent d'éventuels travaux du sol et traitements de fin de saison. Ils limitent le risque de piégeage de la faune du vignoble. Dans tous les cas, respectez les « bonnes pratiques » rappelées dans la fiche Agroscope « [Protection conforme du vignoble, respectueuse des oiseaux et des autres animaux](#) ».

Respectez absolument ces 3 éléments :

- **Fixez solidement les extrémités proches du sol** de façon tendue aux ceps ou au système de palissage ;
- **Contrôler régulièrement** les filets pour libérer au plus vite les éventuels animaux piégés ;
- Lors des vendanges, **retirez les filets des parcelles au plus vite** et ne les laissez surtout pas traîner en tas au sol.



Agenda

Les **séances** des après-midis des **9 et 17 août** sont les dernières pour valider les 2 séances obligatoires du **certificat VITISWISS**.

Pour rappel, la séance du 9 août, prévue sur La Côte, traitera des jaunisses de la vigne (reconnaissance des symptômes de bois noir et de flavescence dorée, enjeux, démarche de signalement).



La séance du 17 août, à Lavaux, est prévue sur la thématique de la flore indésirable (reconnaissance, biologie, signalement, lutte) avec l'intervention de Anne-Claude Jacquat, botaniste et vulgarisatrice biodiversité.

Figure 2: vergerette de Sumatra (*Conyza sumatrensis*). Proconseil, 05/2022.

Les lieux exacts dépendent de l'apparition des symptômes et du développement des plantes. Ils seront communiqués aux inscrits quelques jours avant la séance.

Rappel des doses de cuivre autorisées selon les différents modes de production et programmes souscrits

	Détails	Moyenne annuelle	Quantité max. annuelle	
PER	CAS GENERAL: A l'exploitation <i>Pas de Cu</i>	FLEUR	<i>Cu</i>	4 kg/ha/an
	Si Cuivre avant fleur <i>Cu</i>		<i>Cu</i>	3 kg/ha/an
VITIP^{plus} (certificat VITISWISS)	CAS GENERAL: A l'exploitation			3 kg/ha/an
	Parcelle sans intrant de synthèse		4 kg/ha/an (max. 20 kg/ha sur 5 ans)	6 kg/ha/an
Contributions fédérales au Système de Production (CSP)	A la parcelle	Mesure: «tous intrants bio»		4 kg/ha/an
		Mesure: «fin de saison, protection bio»		1.5 kg/ha/an
Plan phyto vaudois	A la parcelle	Mesure: «fin de saison, protection bio»		4 kg/ha/an <i>(si cuivre avant fleur: 3kg/ha/an)</i>
Bio (ordonnance fédérale)	A l'exploitation		4 kg/ha/an (max. 20 kg/ha sur 5 ans)	6 kg/ha/an
Bio Suisse («Bourgeon»)		<i>*Exception possible jusqu'à 6kg/ha/an pour certaines parcelles sensibles, avec annonce obligatoire au contrôleur, en respectant la moyenne de 15kg sur 5 ans.</i>	3 kg/ha/an (max. 15 kg/ha sur 5 ans)	4 kg/ha/an*
Demeter	A l'exploitation		3 kg/ha/an (max. 15 kg/ha sur 5 ans)	4 kg/ha/an

Auteurs :

Axel Jaquerod, Estelle Pouveau et David Rojard
Philippe Meyer, œnologue cantonal

Questions en lien avec la viticulture : viticulture@prometerre.ch

Questions en lien avec l'œnologie : philippe.meyer@vd.ch

Remarque : L'utilisation de produits ou de procédés mentionnés dans ce bulletin n'engage d'aucune manière la responsabilité des auteurs. Pour tous les produits utilisés, respectez scrupuleusement les indications du fabricant qui figurent sur l'étiquette.